

PROCÈS VERBAL COMITE SYNDICAL du 24 octobre 2023 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS

L'ordre du jour était le suivant :

- Courrier de Monsieur le Maire de Saint Sorlin d'Arves
- Approbation du compte-rendu du 27 juin 2023
- Avancement Espace Valléen/ Schéma directeur VTT- VTTAE
- Marque Pays des Aiguilles d'Arves

Points d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards :

- ✓ Hébergement
- ✓ Espace Valléen
- ✓ Activités Pleine Nature

1. Convention 3 CMA- sentier thématique
2. Convention 3 CMA- trail

Préparation budgétaire 2024

3. Modification des modalités d'exercice du télétravail

Convention FACIM, hiver 2023-2024

Questions diverses

Courrier de Monsieur le Maire de Saint Sorlin d'Arves

Le courrier adressé à Monsieur le Président du SIVAV a été joint à la convocation au comité syndical du 24/10/2023. Chacun a pu en faire la lecture. Monsieur le Maire de Saint Sorlin d'Arves étant présent à la séance, celui-ci est invité à prendre la parole au sujet de son souhait de se retirer du SIVAV. Il indique sur les dix dernières années, les actions apportées sur le territoire de Saint Sorlin d'Arves par le SIVAV ne sont pas à la hauteur de leur cotisation. De plus le dossier de financement du Critérium du Dauphiné ne fait que rendre les difficultés entre les deux structures plus prégnantes. Il ne sent plus en phase avec le SIVAV, qui fait doublon sur certaines compétences avec la 3CMA (qui pourrait assumer seule les compétences). Les cotisations sont trop élevées, pas équilibrées par rapport aux actions menées et aux actions rendues dans sa commune. Il souhaite que le SIVAV fasse des propositions. La 3CMA pourrait constituer une commission montagne dans laquelle ces sujets pourraient être traités (sentiers notamment).

Pour conclure celui-ci indique qu'il faut avancer ensemble, en faisant évoluer les attributions et financements du SIVAV.

La réponse à ces éléments est multiple :

- le partage des sentiers n'est pas envisageable commune par commune, cela démantèlerait le travail mené depuis de nombreuses années par le SIVAV,
- les statuts du SIVAV sont en cours de révision, une fois ceux-là traités, le SIVAV pourra envisager de retravailler à une nouvelle clé de répartition et un budget par compétence, une réunion doit être engagée dans les meilleurs délais,
- le SIVAV est basé sur un historique fort d'intercommunalité, qui a permis la réalisation de nombreux projets, c'est l'esprit de partage et soutien entre les différentes communes.

Une demande d'éclaircissement de la part de Monsieur le Maire de Saint Sorlin d'Arves est faite sur l'état d'avancement de l'espace valléen. Deux périodes sont à prendre en compte :

- 2021-2026 : aucune maquette financière n'a été donnée au SIVAV, les attributions de financement se font au fur et à mesure. Cela donne peu ou pas de visibilité sur les projets. Le parcours d'instruction du dossier est particulièrement long : travail avec les techniciens financeurs, comité technique, comité de pilotage, dépôt et instruction du dossier.
- 2027-2032 : la candidature doit être préparée bien en amont afin d'intégrer nos partenaires, les intercommunalités.

La 3CMA qui n'est encore pas intégrée dans le périmètre, travaille cependant en étroite collaboration avec le SIVAV, notamment sur les marchés publics, l'espace trail ou les sentiers thématiques. Cela a vocation à durer et à se développer.

- Pour l'avenir, le Sous-Préfet soutient que le SIVAV était un bon outil, porteur de l'image des deux vallées, et soutien aux projets structurants pour l'avenir du SIVAV. Une réunion devra être sollicitée au plus tôt avec le nouveau Sous-Préfet afin de déterminer les suites à donner au groupe de travail des nouveaux statuts du SIVAV.
- Une clé de répartition devra être revue, c'est notamment l'objet des différentes réunions du groupe de travail.

À ce jour, des actions de mutualisations sont réalisées à l'échelle du massif : supports techniques, cartographie, outils mise à disposition aux offices du tourisme pour au final assurer une satisfaction de la clientèle.

Pour conclure, une réponse sera adressée à Monsieur le Maire de Saint Sorlin d'Arves dans les meilleurs délais.

Approbation du compte-rendu du 27 juin 2023

Avancement Espace Valléen/ Schéma directeur VTT- VTTAE

Bilan des réunions déjà effectuées/ retours des communes/ planning à venir. Le schéma directeur sera directement transmis aux communes et aux socio-professionnels ayant participé aux réunions de travail.

Marque Pays des Aiguilles d'Arves

Relevé des décisions du bureau (cf. maquettes jointes au moment de la convocation).



1. Convention 3CMA- sentier thématique

Un partenariat avec la 3CMA prévoit la réalisation de sentiers thématiques sur le territoire du SIVAV et de la 3CMA, autour du personnage de la vache Beaunie. Le développement des « Aventures de Beaunie » a pour objectif :

De mettre en valeur le patrimoine local ;

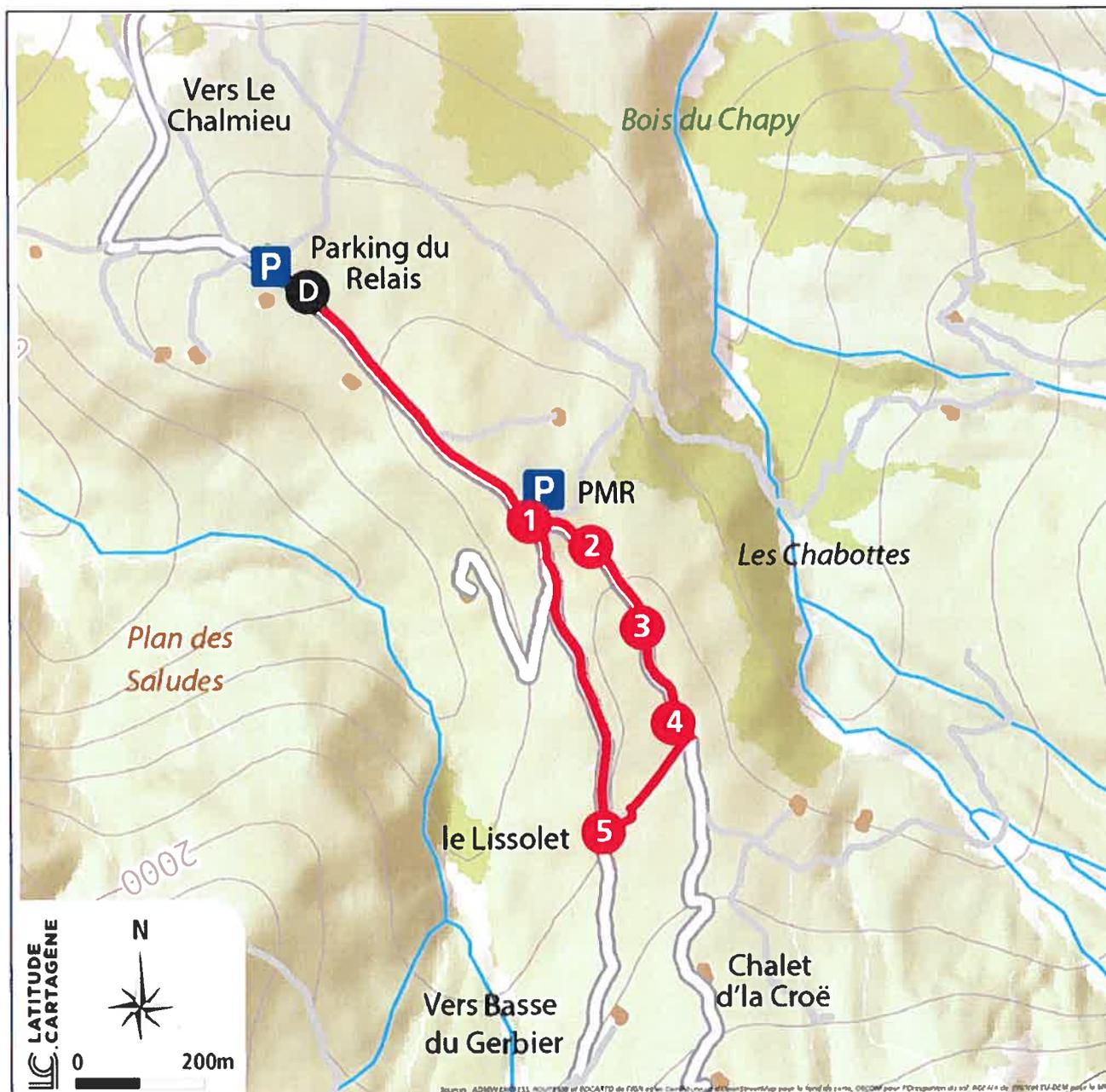
- De proposer des aménagements relatifs au thème du sentier qui soient adaptés à un public familial, notamment enfants / pré-ados, autour de la découverte du patrimoine, de la création d'expérience et du jeu. Des histoires (adaptées aux enfants) seront créées et différents aménagements mis en place le long du parcours pour apprendre/divertir/jouer ;
- Ajouter une « plus-value » aux sentiers de randonnée, autre que la seule pratique du sport.

Le projet se découpera en plusieurs phases :

- Scénarisation (création d'une histoire autour du personnage « Beaunie ») ;
- Définition des différents aménagements souhaités sur le sentier (en fonction du scénario) ;
- Commande des aménagements/équipements ;
- Travaux/pose des équipements sur le sentier.

La 3CMA a obtenu, sur ce projet, l'accord du Département de la Savoie pour la subvention « Aide à l'amélioration de l'infrastructure de promenade et randonnée inscrite au PDIPR » (subvention de 50 % du montant HT des travaux estimés à 4 320 €uros) le 16 juin 2023.

Considérant qu'il est cohérent et d'intérêt commun de développer cette offre de jeux sur le secteur de l'Arvan, géré par SIVAV, les parties ont convenu d'un partenariat afin de valoriser un troisième sentier thématique : La Promenade Savoyarde de Découverte (PSD) des Aiguilles d'Arves à Albiez-Montrond (thème : « L'alpage et les métiers d'autrefois en montagne »).



Ce partenariat concerne uniquement le financement de la partie « scénarisation » du projet en lien avec un prestataire.

Ainsi, la convention telle que présentée a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de ce partenariat ainsi que de définir les droits et obligations de chacune des parties concernant la valorisation de ce sentier. L'opération consiste à créer un scénario sur le sentier de la PSD des Aiguilles d'Arves en lien avec le projet global des « Aventures de Beaunie ».

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan s'engage à :

- Financer la création du scénario conformément au thème souhaité ;
- Mobiliser une partie des subventions départementales perçues dans le cadre de la subvention « Aide à l'amélioration de l'infrastructure de promenade et randonnée inscrite au PDIPR » qui est de l'ordre de 50 % du montant final HT de la prestation « création du scénario » ;

- Refacturer au SIVAV le reste à charge de la prestation « création du scénario » après déduction de la subvention ci-dessus mentionnée soit :

Somme due par le SIVAV = montant HT de la facture de la prestation « création du scénario » - 50% correspondant à la subvention du Département

La Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards s'engage à :

- Participer à la création du scénario en lien avec les services de la 3CMA et le prestataire ;
- Procéder au règlement de la facture émise par la 3CMA qui sera équivalente au montant de la prestation « création du scénario » subvention de 50 % déduite.

La convention est applicable à compter de la date de signature et jusqu'au paiement complet par le SIVAV de la facture émise par la 3CMA.

Le coût de la prestation correspondant à la création du scénario est estimé à **4 320 euros HT** (quatre mille trois cent vingt euros) soit 20% TVA 5184 euros TTC. La 3CMA procèdera au règlement de ce montant auprès du prestataire dès présentation de la facture par ce dernier.

Par la suite, la 3CMA procèdera à la facturation auprès de SIVAV de la somme restée à sa charge après déduction de la subvention soit : **2 160 €uros HT** (deux mille cent soixante euros) soit 20% TVA 2592 euros TTC. Le montant du solde pourra être ré-évalué selon le coût réel de la prestation sur présentation de la facture du prestataire au SIVAV.

2. Convention 3 CMA- trail

Le SIVAV a inscrit dans la programmation 2021-2027 de l'Espace Valléen la diversification des « activités de pleine nature » (APN), et notamment la création de parcours de trail. Cette opération est en cours avec la création d'un espace trail sur les communes de Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Villarembert, Fontcouverte-La Toussuire, Saint-Pancrace.

Le projet se découpe en plusieurs phases :

- Définition des parcours de trail ;
- Balisage de ces parcours ;
- Valorisation touristique de ces parcours (panneau de départ, portail web et applications numériques notamment).

Le SIVAV, via le programme d'Espace Valléen, fait bénéficier de subventions les structures qui souhaitent mettre en place un parcours de trail sur leur territoire.

La 3CMA a pour objectif de diversifier son offre Activités de Pleine Nature (APN). Dans cette optique, elle souhaite créer un espace dédié au trail sur le territoire des communes de La Tour-en-Maurienne, Montvernier et Saint-Jean-de-Maurienne.

Le SIVAV regroupant certaines communes qui font également partie de la 3CMA, il convient ainsi que les deux entités réunissent leurs moyens pour permettre la création de parcours de trails sur le territoire de la 3CMA.

L'objectif de la présente convention est de conclure entre le SIVAV et la 3CMA un partenariat permettant leur collaboration en vue de la réalisation de parcours de trails exposé ci-dessus. Ce partenariat permet d'établir le plan de financement du projet.

Ainsi, la convention, telle que présentée, a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de ce partenariat, Elle permet également de définir les droits et obligations de chacune des parties concernant la création de ce parcours.

Le Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards s'engage à :

- Financer la création du parcours de trail en lien avec les services de la 3CMA ;
- Mobiliser une partie des subventions perçues dans le cadre de l'Espace Valléen Pays des Aiguilles d'Arves 2021-2027 qui est de l'ordre de 40 % du montant final du projet HT ;
- Refacturer à la 3CMA le reste à charge HT des frais associés à la création du parcours de trail après déduction de la subvention ci-dessus mentionnée soit :
Somme due par la 3CMA = montant des frais HT associés à la création du parcours de trail - 40% de la subvention dans le cadre de l'Espace Valléen

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan s'engage à :

- Procéder à la création de l'espace trail en lien avec les services du SIVAV
- Procéder au règlement de la facture émise par le SIVAV qui sera équivalente au montant des frais engagés pour la création du parcours de trail, subvention de 40 % déduite.

La convention est applicable à compter de la date de signature et jusqu'au paiement par la 3CMA de la facture émise par le SIVAV.

Le coût de la prestation pour la création de l'espace trail est estimé à **6 474 € TTC**, soit 5 395 € HT, avec la décomposition suivante : **4 782 € TTC**, soit 3985 € HT, pour l'accompagnement à la mise en place des circuits par un bureau d'étude et **1 692 € TTC**, soit 1410 € HT, pour la fourniture de signalétique trail. Le montant concernant la fourniture de signalétique peut être amené à évoluer à la hausse ou à la baisse, le devis présenté à ce sujet n'étant qu'estimatif / ou indiquer la raison.

Le SIVAV procèdera au règlement de ces montants auprès des prestataires dès présentation des factures par ces derniers.

Par la suite, le SIVAV procèdera à la facturation auprès de la 3CMA de la somme hors taxes restée à sa charge après déduction de la subvention soit : 3 237 euros net. Le montant du solde pourra être réévalué selon le coût réel de la prestation sur présentation des factures des prestataires à la 3CMA (panneaux, ...).

La 3CMA se libérera de ses obligations par règlement de sa participation financière, en une seule fois, sur présentation du titre de recette établi par le SIVAV.

3. Préparation budgétaire 2024/ point sur le comparatif budget 2023

- Entretien des sentiers 70 000 € consommés entièrement
- Charges de copropriétés fortement augmentées, 170 % consommés
- Maintien des charges de personnel, 70 % consommées à ce jour
- Formation : consommation supérieure des crédits due à la formation des nouveaux agents
- Peu de dépenses d'investissement :
 - Arbitrage réalisé courant été sur les APN

- Travail sur l'Espace Valléen en préparation pour réalisation 2024
- Travaux plus conséquents sur le fonctionnement

4. Modification des modalités d'exercice du télétravail

Plusieurs évolutions sont actées :

- Etendre à d'autres lieux pour autant que les connexions et conditions de travail soient réunies,
- Une journée (deux à titre exceptionnel) de télétravail par semaine selon charge de travail, notamment liés aux déplacements sur le terrain des chargées de mission. Une présence au bureau reste obligatoire et importante, notamment pour la cohésion d'équipe et l'ouverture de la structure,
- Allocation forfaitaire de 2.88€/ jour télétravaillé.

5. Convention FACIM, hiver 2023-2024

BILAN 2023

- Albiez Montrond, balade musicale : 1 date, 19 personnes. Participants enthousiastes. Formule qui séduit.
- Saint Sorlin d'Arves/St Jean d'Arves, circuit guidé : 2 dates, 46 personnes → fréquentation stable
- Corbier/Toussuire circuit guidé : 2 dates 21 personnes → fréquentation stable
- Jarrier, conférence : 2 dates, première date 24 personnes fonctionne bien.
- Saint Colomban des Villards, balade contée : implication de l'OT, un chiffre excellent pour Saint Colomban des Villards.
- Saint Alban des Villards, conférence : 33 personnes, forte mobilisation.

DECISIONS 2024

Poursuivre le partenariat avec la FACIM pour 2024.

Toussuire : 2 conférences sur le ski	234 €
SJA : 2 visites villages	234€
Saint Colomban : visite au flambeaux	117€
Saint Alban : conférence	117€
Albiez : 2 visites décalées	234€
TOTAL	936€

Actualités Hébergement

- Nombre de classements ministériels effectué de janvier 2023 à fin octobre 2023, nous en sommes actuellement à 108 visites dont un peu plus de la moitié en renouvellements.

Le niveau de classement est pour 48% en 2* et la grande majorité des visites ont été faites sur Le Corbier, La Toussuire et Saint Sorlin d'Arves.

En comparaison : Sur la même période il y a 5 ans (donc en 2018), le nombre de visite était à 45 et l'année dernière, le nombre de visite était à 92 sur la même période.

Cette tendance à l'augmentation du nombre de visite est confirmée notamment grâce au nombre important de renouvellement de classement.

Les courbes du nombre de classement de 2018 et le nombre de classement de cette année sont similaires donc il y a un renouvellement important du classement avec une petite part de nouveau classement.

Si on suit ce principe pour 2024 en se basant sur la courbe de 2019, le nombre de classement est espéré à 180, soit une augmentation de 45% par rapport à cette année.

L'enjeu est donc de renouveler le maximum de classement arrivé à expiration et de favoriser les nouveaux classements.

- Les actions à mener pour cette fin d'année et l'année 2024 se portent sur :
 - Faire l'état des lieux du nombre de logements touristiques classés par rapport aux non classés. Cette démarche est nécessaire pour estimer la marge de manœuvre que le SIVAV peut avoir en terme de nouveau classement. Ceci sera fait en collaboration avec les mairies et les offices de tourisme.
 - Animer l'outil de commercialisation, le directeur de l'Office du Corbier a commencé un audit sur l'outil actuel dans le but de le comparer avec Mon Séjour en Montagne. Un retour est espéré fin novembre pour une décision du comité syndical avant la fin de l'année.
 - Diffuser largement une newsletter, dans une démarche continue de promotion et de valorisation du classement. Serait aborder les thèmes : fiscalité, juridique et point d'actualités, via les mairies et les offices de tourisme, et qui sera disponible sur le site internet du SIVAV. Et ce pour valoriser les avantages du classement ministériel.
 - Développer les rencontres avec les propriétaires, classés et non classés, notamment en visio pour toucher le maximum de personnes et sur des créneaux autres que durant les saisons touristiques.
 - Développer le label Sybelles aux 4 voire aux 6 stations. C'est un outil de promotion qui commence à être remarqué et qui peut fédérer tous les acteurs d'une station au service du même client.
 - Mettre en ligne des documents types que les propriétaires pourront utiliser pour faciliter la mise en conformité de leur logement au classement et avoir une cohérence sur le territoire SIVAV.
- Depuis le peu de temps le SIVAV a reçu 3 demandes de classement sur Saint Jean de Maurienne. Peut-être serait-il intéressant d'ouvrir la démarche du classement sur ce périmètre et de se positionner. Françoise COSTA indique que Saint-Jean-de-Maurienne pourrait être intéressée, à voir pour une conventionnement avec le SIVAV pour effectuer des visites.

Sur le bilan financier : les recettes du classement ont été estimées de manière un peu ambitieuse pour 2023. Actuellement, même avec le prévisionnel des visites jusqu'à la fin de l'année, il y aura un manque d'environ 6 000 ou 7 000 €.

Pour les statistiques de l'open pro, actuellement une information statistique établi au mois est transmise aux offices de tourisme mais n'est pas ou peu exploitée.

Une autre période que celle au mois est utilisable et est plutôt pertinente. Ce sont les données à la saison qui permettent d'avoir une visibilité sur l'utilisation par les offices et par les fournisseurs de l'outil de commercialisation. Sur ce visuel par exemple, qui concerne l'été 2023, on voit que les $\frac{3}{4}$ du chiffre d'affaire a été fait à Saint Sorlin d'Arves tout comme le nombre de vente. Et que l'utilisation est moins significative pour Le Corbier ou Saint Jean d'Arves.

Il peut être intéressant d'analyser pourquoi cet outil n'est pas utilisé à 100% dans tous les offices et d'en trouver les causes et les solutions.

On peut également prendre ces données pour la saison d'hiver qui arrive, ce qui permet en approfondissant les données, d'analyser le comportement des clients quant à la réservation.

Actualités Espace Valléen

L'Espace Valléen est un dispositif porté par le Commissariat de Massif des Alpes qui a pour but d'accompagner les territoires vers une transition durable du tourisme en montagne.

Suite au comité technique du 06 octobre dernier, voici les actualités sur les projets inscrits dans l'Espace Valléen :

- l'aménagement de la Zone de Loisirs sur la commune de Saint-Pancrace, les offres de marché sont en cours d'analyse, et le choix final sera connu début novembre.

Au niveau des financements, le projet est éligible à l'appel à projet « Soutien à un tourisme diversifié et durable dans le Massif Alpin », dossier que devra être transmis avant le 14 juin 2024 cela laisse une petite marge pour construire les éléments du dossier. Pour compléter les financements une demande de subvention sera également faite auprès du FEDER.

- Sur la commune d'Albiez-le-Jeune, l'avant-projet de la réhabilitation de l'ancien presbytère sera finalisé à la fin du mois. Des démarches auprès des financeurs ont déjà été engagées.

Le projet est également éligible au dispositif « Soutenir le commerce rural » porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires : demande de subvention réalisée en ce sens.

Lors du comité technique a également été abordé le projet de déploiement du schéma directeur VTT-VTTAE qui est l'un des opérations inscrites sur le programme Espace Valléen validé en 2021.

Pour rappel, les réunions menées sur les différentes communes, ont montré la nécessité de retrouver une base commune à l'échelle des vallées de l'Arvan et des Villards par le biais de 4 actions principales :

- Définir un nouveau domaine VTT par la conception d'une carte commune à l'échelle des vallées de l'Arvan et des Villard
- Développer de parcours accessibles à un public large (volonté de créer des itinéraires accessibles grand public) permettant de circuler entre villages/stations (logique d'interconnexion entre les différentes communes)
- Harmoniser du balisage sur l'ensemble des itinéraires « Rando VTT/VTTAE » (d'un côté baliser les nouveaux itinéraires et de l'autre mener une campagne de débaliser et remettre à jour le balisage sur les itinéraires existants et inscrits dans le schéma)
- Développer des services permettant de profiter de l'activité VTTAE sur notre territoire et accompagner les porteurs de projets

Ces actions seront à mener sur 3 ans, pour cela, nous vous proposons de repartir des objectifs par année

Pour 2024 :

L'objectif est de définir un nouveau domaine VTT d'ici l'été 2024, en proposant des itinéraires re-balisés (harmonisation du balisage) et la création d'une carte commune.

Concernant la partie travaux, il s'agit de se concentrer sur :

- les sentiers à forte fréquentation et avec une cohabitation des usages notamment randonnée, trail, tour des aiguilles d'Arves.
- de privilégier les travaux permettant les liaisons entre communes (toujours dans une logique d'interconnexion entre les communes)
- les reprises de sentiers sur les itinéraires existants afin de sécuriser l'existant.

Pour 2025 : cette année permettrait de compléter l'offre existante et de remettre à jour la carte. En termes de travaux, cela consisterait en la création de nouvelles pistes de descente et à l'aménagement de zones de services.

Pour 2026, l'objectif serait de :

- compléter l'offre VTT-VTTAE par une offre élargie à la pratique d'autres activités (pumptrack et BMX).
- finaliser la mise en place des pôles de services par des équipements annexes.

Plan de financement :

DEPENSES	MONTANT TTC
Travaux	295 200€
Signalétique	37 680€
Équipements	257 280€
Cartes	30 600€
	621 840€

DEPENSES	2024	2025	2026
Travaux	112 680€	159 600€	296 280 €
Signalétique	7 680€	30 000€	37 680 €
Équipements	-	117 600€	257 280 €
Cartes	10 200€	10 200€	10 200 €
	130 560€ TTC	264 500€ TTC	173 880€ TTC

COMMUNES	MONTANT TOTAL 2024-2025-2026 (déduction subvention)	MONTANT TOTAL 2024-2025-2026 (à inscrire)
Albiez-le-Jeune	20 635,65€	77 388,00€
Albiez-Montrond	25 369,49€	64 788,00€
Saint-Jean-d'Arves	38 207,54€	184 788,00€
Saint-Sorlin-d'Arves	17 346,00€	28 788,00€
Le Corbier	17 346,00€	28 788,00€
La Toussuire	17 827,42€	32 388,00€
Saint-Pancrace	18 148,37€	34 788,00€
Jarrier	17 346,00€	28 788,00€
Saint-Colomban-des-Villards	21 582,40€	60 468,00€
Saint-Alban-des-Villards	19 271,64€	43 188,00€
TOTAL	213 080,52€ HT	584 160,00€ TTC

Actualités Activités de Pleine Nature

Espace Trail

- Balisage des itinéraires (2 en attente sur Les Villards)
- Lancement du portail web
- Finalisation des panneaux de départ

Travaux

- Réalisations été 2023 : 7 secteurs (reprises d'assise, curage renvois d'eau)
- Automne 2023 : 3 secteurs concernés par les itinéraires de trail

Supports de communication randonnée

- Réunion avec les offices de tourisme en septembre
- Collecte des mises à jour auprès des offices de tourisme
- Mise à jour des documents pour été 2024

Tour des Aiguilles d'Arves (cf. pièce annexe)

Bilan saison 2023 :

- 50 à 100 personnes
- Itinérance très appréciée
- Balisage à renforcer pour 2024

Prochaines étapes :

- Organisation du Salon du randonneur 2024 avec les offices de tourisme
- Concertation pour structurer le projet autour d'une association
- Planification des travaux de balisage (Martignare + Epaisseur)

Course d'orientation : actualisation des parcours de La Toussuire et des Bottières

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Président
Bernard COVAREL

